

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019-01 du 19 février 2019, Mme la Présidente de la communauté de communes a informé le public que l'enquête publique concernant la mise en compatibilité du PLU de Dieupentale par déclaration de projet pour l'implantation d'un collège Apprentis d'Auteuil se déroulera du 13 mars 2019 au 11 avril 2019 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

Monsieur Séverin BRAVO, architecte DPLG retraité, a été désigné commissaire enquêteur par monsieur le président du tribunal administratif de TOULOUSE.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE et en mairie de DIEUPENTALE, pendant la durée de l'enquête, du 13 mars 2019 au 11 avril 2019, aux jours et horaires habituels d'ouverture, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le mercredi 13 mars de 9h à 12h
- Le vendredi 22 mars de 14h à 17h
- Le mardi 2 avril de 14h à 17h
- Le jeudi 11 avril de 14h à 17h

Le public pourra prendre connaissance du dossier du projet de mise en compatibilité du PLU et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'EPCI (adresse : 120 avenue Jean Jaurès 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE) et à la mairie de DIEUPENTALE (adresse : Auguste Puis 82170 Dieupentale).

De même, ce dossier sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Dieupentale. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées via un lien sur le site internet de la communauté de communes www.grandsud82.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne à l'adresse suivante : www.grandsud82.fr et de la commune de DIEUPENTALE à l'adresse suivante : www.dieupentale.fr

La présente procédure n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale. Les informations relatives à l'environnement se rapportant au projet de mise en compatibilité du PLU se trouvent dans la note additive au Rapport de Présentation du PLU. La dispense d'évaluation environnementale par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera jointe au dossier d'enquête publique.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE, à la mairie de DIEUPENTALE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.grandsud82.fr

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'intérêt général de l'opération et décidera la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU.
- Le dossier sera transmis à M. le Préfet du Tarn et Garonne

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de l'EPCI ou auprès de Mme le Maire à la mairie de DIEUPENTALE.

La Présidente